

---

# CONSEIL MUNICIPAL

## JEUDI 21 MAI 2015

### COMPTE-RENDU

---

Le 21 mai 2015, le Conseil Municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean-Guy GUÉGUEN**, Maire, suivant convocation du 13 mai 2015.

**Date d'affichage de la convocation** : 13 mai 2015

**Date d'affichage du compte-rendu** : 27 mai 2015

**Nombre de Conseillers en exercice** : 23

**Nombre de Conseillers présents et représentés** : 23

**Présents** : Jean-Guy **GUÉGUEN**, François de **GOESBRIAND**, Jacques **AUTRET**, Clotilde **BERTHEMET**, Léonie **SIBIRIL**, Gilles **GAUTHIER**, Jean-Yves **BRIANT**, Oliver **BAILLOT**, Roselyne **LAMIDEY**, Bertrand **L'HOURL**, Florence **VALLERY-RADOT**, Anne **KERVAGORET**, Gaël **LE CLEACH**, Sandrine **JACQ**, Céline **PAUCHET**, Patrick **BERNARD**, Gérald **GUÉGUEN**, Nicole **SEGALEN**, Vanessa **LABROUSSE**, Alban **LE ROUX**.

**Avaient donné procuration** : Yolande **PAUGAM-VERDES** à Roselyne **LAMIDEY**, Isabelle **d'ARBOUSSIER** à Clotilde **BERTHEMET**, Yann **CASTELOOT** à Nicole **SEGALEN**.

**Secrétaire de séance** : Patrick **BERNARD**

**Assistaient également** : Annie **SALIOU** DGS

---

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

#### **1. ACQUISITION D'UN TERRAIN PRES DE LA RÉSIDENCE DE KERLIZOU :**

Monsieur le Maire rappelle que :

Par une délibération du 11 décembre 2014, le conseil municipal l'a autorisé à négocier avec la famille Marzin, l'acquisition d'un terrain situé à proximité de l'EHPAD de Kerlizou, considérant son intérêt pour d'éventuelles futures extensions et des aménagements paysagers, et pour faciliter le fonctionnement des services pendant le chantier de modernisation et d'extension de la résidence.

La proposition faite par la commune d'acquérir une parcelle d'environ 600m<sup>2</sup> au prix de 110 € le M<sup>2</sup>, conforme au prix des Domaines, a été acceptée par les propriétaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'achat d'un terrain d'environ 600 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée 889 et 890.
- Autorise Monsieur le maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Lemoine à St Pol de Léon,

- Dit que les frais d'acte sont à la charge de la commune,
- Dit que les frais de géomètre (Quarta) sont à la charge de la commune.

## **2. MOUILLAGES : CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE LA TRANCHE III CLOUET ROCH GLAZ :**

Sur proposition de Monsieur Jean-Yves BRIANT, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour la troisième tranche de travaux d'aménagement des zones de mouillages. La troisième tranche concerne les zones du Clouët et de Roch Glaz. Elle porte sur une tranche ferme de 202 corps morts et une tranche conditionnelle de 87 corps morts. Les travaux sont prévus fin 2015 début 2016.

Monsieur Jean-Yves BRIANT présente aux élus un état du dossier des corps morts (tableau joint).

Monsieur Le Maire se félicite du bon déroulement de l'opération et remercie les élus et les techniciens de la commission mouillage pour le travail réalisé.

## **3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC CARANTEC NAUTISME POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET DU MATERIEL POUR LA SECTION PLONGEE :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal l'autorise à signer une convention avec l'association Carantec Nautisme fixant les conditions de mise à disposition des locaux et du matériel à titre gratuit pour la section plongée. (Document joint)

Monsieur Gaël LE CLEACH n'a pas pris part au vote. Il précise qu'un point presse auquel sont invités les élus, sera organisé le vendredi 5 juin à 18h30 à la base nautique pour le lancement de la section plongée.

## **4. PRESENTATION DES COMPTES DE LA SEM DES PAYS DE MORLAIX :**

Monsieur Jacques AUTRET invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des bilans et comptes de la SEM des Pays de Morlaix, clos au 30 septembre 2014 et approuvés au Conseil d'Administration du 5 février 2014 et en Assemblée Générale le 24 mars 2015. L'exercice 2014 se solde par un déficit de 19 000 €.

Ce résultat déficitaire s'explique par une diminution du chiffre d'affaires notamment des abonnements en raison des travaux réalisés l'hiver dernier sur le parcours pour remettre en état les trous 7, 8 et 9 devenus impraticables en cas de météo pluvieuse.

Les travaux de 200 000 € réalisés fin 2013, début 2014 sont efficaces et permettent de constater début 2015 un retour des abonnés.

Les frais de personnel sont plutôt inférieurs à ceux de l'an passé et représentent un tiers du chiffre d'affaire.

La construction du pitch and putt se termine. Ce nouvel équipement est financé par l'augmentation du capital réalisé fin 2014 et un emprunt garanti par la commune (1/4) et par Morlaix Communauté (1/4). L'inauguration est prévue le 10 juillet.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, le bar et la restauration sont en location gérance et cela semble satisfaire les golfeurs. Les retours sont positifs. Le personnel du club house n'a plus en charge ni le bar, ni la restauration. En fonction de l'évolution de la location gérance, il conviendra de distinguer les espaces accueil et bar-restauration.

## **5. CONVENTION AVEC MORLAIX COMMUNAUTE POUR L'ACHAT DE PRESTATIONS PROPOSEES PAR LES SERVICES DES SYSTEMES DE L'INFORMATION :**

Monsieur François de GOESBRIAND expose :

Par une délibération en date du 23 mars 2015, Morlaix Communauté a proposé aux communes de son territoire des services dans le domaine des systèmes d'information. Ces services se divisent en 3 familles :

- La famille « services d'infrastructures » est orientée vers la fourniture de ressources techniques telles de l'espace serveur pour l'hébergement de logiciels ou l'accès à des services de téléphonie fixe par exemple
- La famille « services logiciels » regroupe les logiciels mutualisés, mis en œuvre par Morlaix Communauté dans différents domaines d'activités, tels l'intranet par exemple
- La famille « services d'accompagnement » regroupe toutes les prestations de conseil et d'audit dans différents domaines d'activité.

L'adhésion à ce service permettrait notamment, de mettre en place, un intranet et un agenda électronique pour les élus.

Sur proposition de Monsieur François de GOESBRIAND, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer une convention qui a pour objet de définir les conditions d'accès aux services proposés par Morlaix Communauté, les responsabilités ainsi que les modalités de commandes.

## **6. RENOUELEMENT LOYER LOCAL DE LA RUE NEUVE A LA COOPERATIVE MARITIME :**

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour :

- renouveler la location du local de la rue Neuve à la coopérative maritime pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.
- Dire que le montant mensuel est de 315 € (pour 2014 il était de 312 € + 1%)
- dire que l'encaissement se fait à terme échu.

Monsieur Gérald GUÉGUEN interroge Monsieur le Maire sur le devenir de ce bâtiment.

Monsieur Le Maire répond que le transfert du Musée Maritime dans ce local n'est encore qu'une hypothèse parmi d'autres.

## **7. DEMANDE DE PARTICIPATION POUR UN PROJET HUMANITAIRE :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour allouer une aide de 250 € dans la cadre de la bourse au projet à Loena LE GOFF pour financer son projet humanitaire. Elle souhaite collecter des fonds (8 850 €) afin de financer la construction d'une école au Ghana. La construction de cette école sera assurée par l'ONG « Free The Children ». Cette ONG a reçu en 2006 le Prix Nobel des enfants et a construit près de 650 écoles.

## **8. ACQUISITION FLOTTE 2015 : PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF :**

Monsieur Gaël LE CLÉACH expose :

Dans la mesure où l'acquisition du zodiac, prévu dans le programme initial a été acheté d'occasion, il convient d'ajuster le plan de financement ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	NOMBRE	TARIF/U/HT	TOTAL HT
<b>PLANCHE A VOILE</b>			
Bic Beach complète	4	1 253,88 €	5 015,52 €
<b>BATEAU</b>			
Catamaran HC Teddy	5	4 942,95 €	24 714,75 €
Catamaran SL 5,2	2	10 133,34 €	20 266,68 €
		Sous Total HT	49 996,95 €
<b>BATEAUX MOTEUR</b>			
SECU 390	1	1 525,52 €	1 525,52 €
Moteur HB suzuki 15CV	1	2 658,00 €	2 658,00 €
Occasion Nautisme en Finistère	1	4 500,00 €	4 500,00 €
		Sous Total HT	8 683,52 €
		Total HT	58 680,47 €
<b>SUBVENTION</b>			
Montant subventionnable	54 180,47 €		
Subvention CG 18%	9 752,48 €		
Participation commune de Carantec			15 000,00 €
Financement ACN			33 27,98 €

La participation de la commune reste fixée à 15 000 €.

La participation de Carantec Nautisme passe de 38 717 e à 33 927 €

Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal valide le plan de financement ci-dessus.

## **9. PARCOURS DU CŒUR : ENCAISSEMENT DES RECETTES ET REVERSEMENT A L'ASSOCIATION :**

Sur proposition de Madame Léonie SIBIRIL, après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal donne son accord pour encaisser les sommes perçues lors des animations « parcours du cœur », soit 223.34 € et pour reverser cette somme à la Fédération Française de Cardiologie.

## **10. TARIF : FACTURATION DES DOCUMENTS RELATIFS AU PLU :**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal fixe le tarif d'un dossier complet de PLU version papier au prix coutant, soit 200 €.

## **11. DÉNOMINATION DE L'IMPASSE DES CARAVELLES :**

Sur proposition de la commission urbanisme-patrimoine du 12 mai, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour désigner l'impasse qui desservira les logements sociaux près de la future résidence Senior « **impasse des Caravelles** ».

Monsieur le Maire précise que la commission a fait le choix de ce nom de rue en référence aux bateaux du patrimoine local.

## **DIVERS :**

Madame Léonie SIBIRIL rappelle que la manifestation « Matinée au Fil de l'eau » aura lieu le dimanche 7 juin de 8h30 à 12h30.

Madame Clotilde BERTHEMET indique que les informations pour paraître dans le « Ricochet » doivent parvenir en mairie pour le 15 du mois précédent.

La date du prochain Conseil Municipal est arrêtée au jeudi 9 juillet.